

## **DOSSIER DE PRESSE**

### **DEPLACEMENT**

**DU**

### **PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**



### **ORADOUR-SUR-GLANE**

*Mercredi 4 septembre 2013*

## SOMMAIRE

Programme	p.3
Le cheminement sur le site	p.4
Oradour, 10 juin 1944	p.6
Le récit de Robert HEBRAS	p.8
Les procès de 1953 et 1983	p.10
L'action ouverte en 2010	p.11
L'Association nationale des familles de martyrs d'Oradour-sur-Glane	p.12
La conservation des ruines	p.13
Le Centre de la mémoire	p.14
Notice biographique de Robert HEBRAS	p.15
Notice biographique de Jean-Marcel DARTHOUT	p.16

## PROGRAMME

**14h15** **Accueil républicain à l'aéroport de Limoges** du président de la République, François HOLLANDE, du président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim GAUCK et de leurs conjointes.

**14h30** **Visite du village martyr d'Oradour-sur-Glane** en présence de M. Raymond FRUGIER, Maire d'Oradour-sur-Glane, M. Claude MILORD, Président de l'association des familles des victimes et des rescapés et MM. Robert HEBRAS et Jean-Marcel DARTHOUT, survivants.

Dépôt de gerbe par les deux chefs d'Etat au tombeau des martyrs.

Signature du Livre d'or de la mairie d'Oradour-sur-Glane et de l'Association des familles des victimes.

**15h10** **Visite du Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane (CMO)** en présence de Mme Françoise PEROL-DUMONT, Présidente du Conseil général de Haute-Vienne, Mme Annick MORIZIO, Présidente du conseil d'administration du CMO et M. Richard JEZIERSKI, directeur du CMO.

Signature du Livre d'or du CMO.

**15h30** **Allocution des deux chefs d'Etat.**

Dévoilement d'une plaque commémorative.

Echange avec les familles des victimes et les écoliers d'Oradour-sur-Glane.

# LE CHEMINEMENT SUR LE SITE

## ORADOUR-SUR-GLANE PLAN DES RUINES

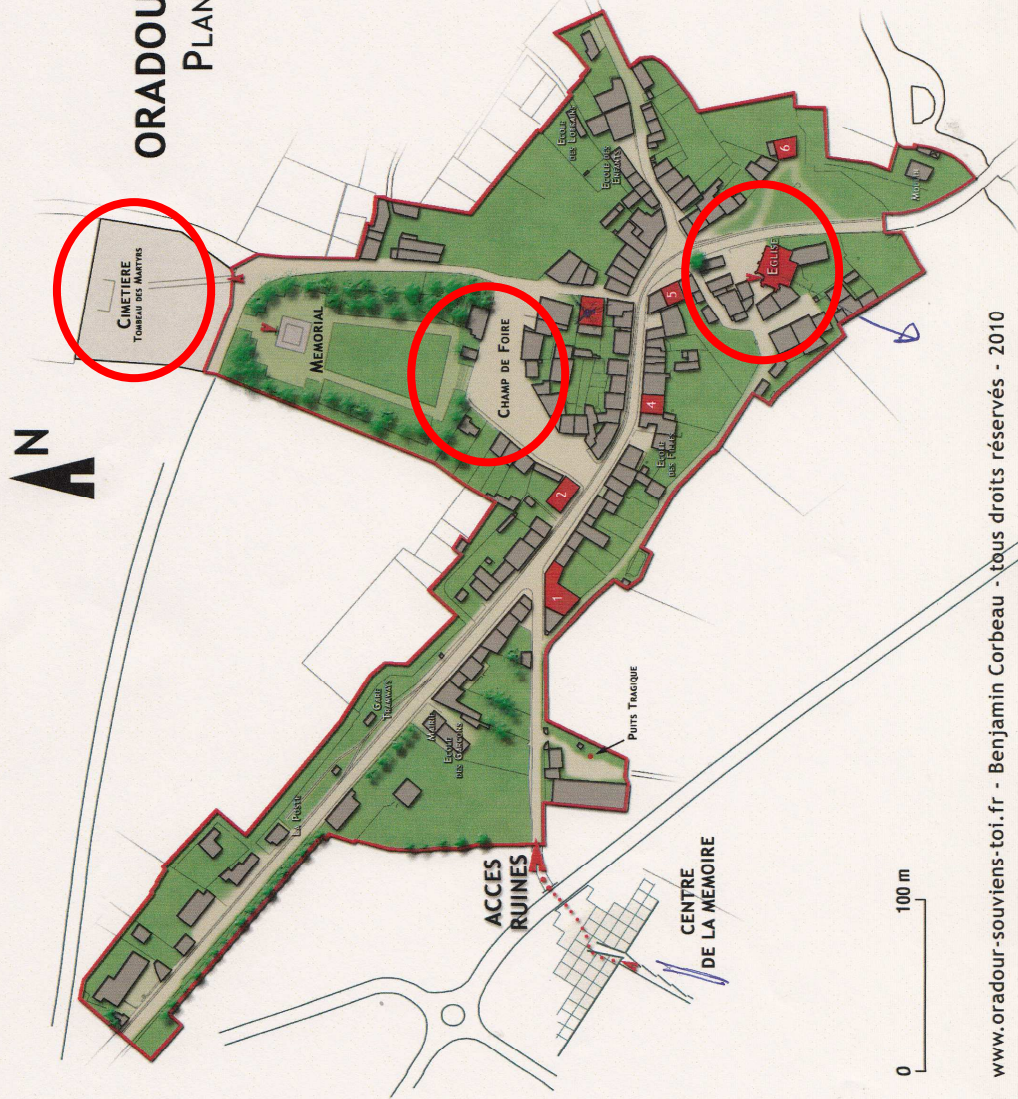
L'accès aux ruines se fait par la traversée (gratuite) du Centre de la Mémoire sous la route de Limoges.

Le Mémorial est une crypte souterraine accessible depuis l'esplanade.

La visite des ruines s'effectue dans les rues. Les maisons et les jardins ne sont pas accessibles.

### Lieux de Supplyce :

- 1 - Chai Denis
- 2 - Forge Beaulieu
- 3 - Grange Laudy
- 4 - Garage Desourteaux
- 5 - Grange Milord
- 6 - Grange Bouchoule



www.oradour-souviens-toi.fr - Benjamin Corbeau - tous droits réservés - 2010

## Précisions sur la visite du 4 septembre 2013



**L'église** : cet édifice semble avoir existé déjà à l'époque médiévale, chapelle du château d'abord, puis église paroissiale. Si le chœur est d'époque médiévale (XII<sup>ème</sup> siècle), la nef et les chapelles sont datées plus particulièrement du XV<sup>ème</sup> siècle. Lors du drame, la toiture s'est effondrée, mais la voûte est restée en place. Un projet de consolidation des voûtes de la nef est mis en place. Mais la fragilisation de celles-ci à la suite de l'incendie, entraîne leur effondrement quelques mois plus tard.



**Le champ de foire** : c'est l'espace, situé souvent à l'extrémité des bourgs où se tenaient toutes les grandes foires. Chaque bourg de Haute-Vienne possède son champ de foire, à distinguer de la place du marché, ou couderc, située plus au cœur du village.



**Le tombeau des martyrs** : en réaction au procès de Bordeaux de 1953, l'association des familles des victimes fait le choix de construire son propre tombeau des martyrs dans le cimetière communal. Construit sur le modèle d'une lanterne des morts, lancé vers le ciel et la lumière, ce monument prend la logique inverse du mémorial, conçu comme une chapelle souterraine. A l'heure actuelle, les restes des victimes sont toujours dans le cimetière communal, au pied du monument qui a été dressé par l'association, lanterne des morts, le tombeau étant à ses pieds.

## ORADOUR, 10 JUIN 1944

---

Le 10 juin 1944, quatre jours après le débarquement américain en Normandie, 642 hommes, femmes et enfants de la commune d'Oradour-sur-Glane sont massacrés par une unité de la Waffen SS de la division *Das Reich* remontant de Montauban vers les plages normandes. 14 Alsaciens (un engagé volontaire et 13 "Malgré nous") faisaient partie de cette unité.

### **La commune d'Oradour-sur-Glane**

Avant la tragédie du 10 Juin 1944, Oradour-sur-Glane était une bourgade paisible, à l'écart des événements liés à l'occupation allemande (ni présence militaire, ni résistants). Elle était un lieu de villégiature et d'approvisionnement apprécié. Elle se caractérisait alors par un commerce actif en centre-bourg et des exploitations agricoles prospères aux alentours.

Sa population a presque doublé, dans les premières années de la guerre, en raison de l'arrivée de réfugiés alsaciens, d'expulsés lorrains, de travailleurs espagnols et vraisemblablement de quelques juifs ayant fui la zone occupée limitrophe. Oradour comporte trois écoles : une de garçons de 64 élèves, une de filles de 106 élèves et une école pour les enfants lorrains de 21 élèves. Au total, 171 enfants sont encadrés par deux instituteurs et cinq institutrices.

### **Les faits**

Le 10 Juin 1944 est un samedi, jour de distribution de tabac. Il y a donc beaucoup de monde, venu des exploitations agricoles, et des environs de Limoges, notamment dans les bars et restaurants du village.

Vers 14h15, Oradour est encerclé et investi par la 3ème compagnie du régiment "Der Führer" de la division SS *Das Reich*. Sous le prétexte d'un contrôle d'identité et de recherche d'une cache d'armes, tous les habitants sont regroupés sur la place du champ de foire. Le village est méthodiquement fouillé et les récalcitrants abattus. Seul réussit à s'enfuir le jeune Roger GODFRIN, élève de l'école lorraine.

A 14 heures 45, le regroupement est terminé. A 15 heures, les femmes et les enfants sont dirigés vers l'église où ils sont enfermés. Les hommes sont répartis dans sept granges du village, préalablement choisies par les Allemands pour leur unique issue sur la rue.

A 15 heures 30, au signal d'un coup de feu, les hommes sont simultanément abattus à la mitrailleuse dans les granges et, pour la plupart, achevés au revolver. Puis les SS les recouvrent de fagots et de paille auxquels ils mettent le feu. Cinq hommes blessés parviennent cependant à s'échapper de la grange Laudy par une brèche du mur arrière.

Vers 16 heures, les SS déposent dans l'église une caisse d'explosifs et de fumigènes et allumaient les mèches. Puis, à la mitrailleuse, ils abattent femmes et enfants. Seule Mme ROUFFANCHE parvient à s'enfuir par un vitrail brisé derrière le maître-autel.

Jusqu'à 19 heures, s'ensuivent pillages et incendies des habitations. A 22 heures, le gros des troupes allemandes part. Les deux jours suivants, des détachements reviennent creuser des fosses pour ensevelir les cadavres et achever l'incendie des bâtiments.

### **Pourquoi ?**

Lors de sa remontée vers la Normandie, la division SS *Das Reich* reçoit l'ordre de répondre au harcèlement des maquisards par des représailles sur la population. La veille de la tragédie d'Oradour, cette division exécute, par pendaison, 99 hommes à Tulle.

L'enlèvement par la Résistance de Haute-Vienne d'un officier SS, le 9 juin, a été présenté par les bourreaux comme l'origine du massacre. Il est cependant clairement établi que la décision de détruire le village a été prise avant cette opération.

Lors du regroupement de la population sur le champ de foire, les sous-officiers SS ont également prétendu rechercher une cache d'armes. Mais il ne s'agissait là que d'une simple manœuvre psychologique, destinée à rassurer la population. Les habitants d'Oradour savaient pertinemment qu'il n'en existait pas puisque le village ne connaissait pas d'activité résistante.

## LE RECIT DE ROBERT HEBRAS A L'OCCASION DE LA VISITE DES PRESIDENTS FRANÇAIS ET ALLEMAND

---

« Je me trouve devant chez moi, le samedi 10 juin 1944, avec un ami, lorsque deux véhicules chenillés allemands passent devant nous avec des soldats à bord. Il est 2 heures de l'après-midi à ma montre. Mon ami n'est pas rassuré. Je lui dis : "*ils ne vont pas nous manger*". Moi, je n'ai pas peur, parce que travaillant à Limoges, je vois les troupes d'occupation tous les jours. Mon ami part en direction de son domicile. Sur l'ordre d'un soldat, je rejoins la place du champ de foire avec ma mère et ma sœur aînée. Ma petite sœur est à l'école communale et mon père est au travail à l'extérieur du village. Tout le village se trouve maintenant sur la place. Aucune crainte n'est encore perceptible.

Apercevant ma petite sœur qui a, avec ses camarades et son institutrice, rejoint la place du champ de foire, je m'approche pour l'embrasser et la rassurer. J'entends alors le pâtissier s'inquiéter pour ses gâteaux qui cuisent dans le four, et la réponse, du soldat, en bon français, avec un accent prononcé : «*Ne t'inquiètes pas, on s'occupera de tes gâteaux !*». Quelques soldats nous séparent : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. On nous donne l'ordre de nous mettre sur le trottoir, face aux murs et j'entends les femmes et les enfants partir.

Nous nous retournons. Les femmes et les enfants sont partis. Un soldat demande en français au maire de se présenter (*je dis un soldat car tous avaient la même tenue, sans distinction de grades*) et ils prennent tous les deux la direction de la mairie. Ils reviennent peu de temps après. Et c'est à ce moment-là, qu'on lui demande de désigner des otages. Le maire se propose. Rapidement, on nous demande si nous avons des armes. Sans réponse, on nous dit « nous allons les chercher et les personnes non concernées seront relâchées ». Je suis soulagé, je sais qu'aucune arme n'est cachée chez moi.

Un soldat forme cinq ou six groupes inégaux. Celui dont je fais partie doit compter environ une soixantaine d'hommes. Mon groupe est conduit à la grange « LAUDY », sans brutalité, par cinq soldats armés de mitrailleuses. Arrivé dans la grange, je m'assois avec mes camarades au fond, dans le foin. Sans précipitation, les soldats balaient l'entrée de la grange et installent leurs armes.

Un soldat fait le tour du groupe et nous fait signe de nous lever. Je me lève et dès que ce soldat a rejoint les hommes en position de tir devant la grange, j'entends une explosion qui à mon avis vient de la place du champ de foire. A ce signal, c'est la fusillade. Nous tombons les uns sur les autres. Je ne réalise pas immédiatement ce qui se passe. Tout se déroule très vite et lorsque les mitrailleuses se taisent, des plaintes, des cris et des gémissements montent de l'amas de corps brisés. J'ai plusieurs hommes sur moi. Je ne sais même pas si je suis blessé. Je ne sais pas si je suis vivant ou mort.



J'entends des pas, ce sont ceux des soldats qui montent sur les corps pour achever les survivants. A quand mon tour ? Je sens un pied sur mon dos, je ne bouge pas. Une balle destinée à achever un camarade me blesse légèrement à la cuisse. On nous couvre de foin, de paille, de fagots... et j'entends les soldats partir. Quelques personnes se plaignent. Peu de temps après, je réentends le bruit des bottes et les soldats mettent le feu. La progression de l'incendie est rapide et lorsque le feu m'atteint, je me dégage avec difficulté du brasier. Persuadé que je vais mourir sous les balles, je m'aperçois que les soldats ne sont plus là.

Je me dirige vers une porte au fond de la grange. Elle donne sur une courette sans issue. Je reviens dans la grange et ouvre la porte de l'étable où j'aperçois une ombre. J'ai peur et me cache dans une étable à cochon. J'entends parler français et à travers la porte de l'étable, j'aperçois quatre camarades. Je les rejoins avec soulagement. Je ne suis plus seul.

Trois d'entre nous se réfugient dans le grenier d'une grange voisine. Je me cache avec l'un de mes camarades au sommet d'un tas de fagots. Soudain, deux soldats entrent dans la grange; l'un d'eux met le feu à la paille, sur "*le fenil*". Les soldats sortent de la grange et tirent dans le toit qui s'enflamme. Chassé par les flammes, nous nous réfugions dans des clapiers donnant sur la place. Deux de mes camarades s'en vont, je ne sais pas où ; un autre part en direction du cimetière. Je reste dans le dernier clapier avec l'un de mes camarades où, tenaillés par la soif, nous buvons l'eau des volailles.

Les flammes atteignent le dernier clapier, je me tourne vers mon camarade qui est blessé aux jambes et lui demande ce que je peux faire pour lui. Il me répond : "*rien, pars*". Je traverse la place, en haut du champ de foire, je m'arrête, je lui fais signe que la voie est libre, qu'il peut passer. Je traverse l'enclos de la ferme « LAUDY » en direction de l'entrée du cimetière que je traverse également. Il est un peu plus de 7 heures du soir.

Je pars dans la campagne, la peur au ventre ; je marche sans savoir où je vais, en m'arrêtant pour boire dans les rigoles. Je marche longtemps, la nuit tombe lorsque j'aperçois des maisons. Je reconnais le hameau. Méfiant, j'en fais le tour. Je vois une fenêtre éclairée. Ayant peur de la nuit, je frappe à la porte. On m'ouvre et j'ai la surprise de retrouver deux camarades de mon âge avec leur petit frère, qui ont pu quitter le village dans l'après-midi. Je leur dis qu'ils ont tué tous les hommes, sans réaliser que leur père fait partie des victimes. J'essaie de les consoler en leur disant qu'on va retrouver nos mamans demain... »

**Robert HEBRAS et Jean-Marcel DARTHOUT seront présents aux côtés du président de la République française et du président de la République fédérale d'Allemagne lors de leur visite du village martyr.**

## LES PROCES DE 1953 ET 1983

---

Le 12 janvier 1953 s'ouvre, devant le tribunal militaire des forces armées de Bordeaux, le procès d'Oradour. Mais les chefs n'y comparaissent pas : l'extradition du général LAMMERDING, commandant la division SS *Das Reich*, a été refusée par l'Allemagne ; le capitaine KAHN, auteur direct du massacre, a disparu avec sa famille. Seuls des exécutants sont donc jugés.

Sur soixante-cinq accusés, vingt-et-un comparaissent, dont quatorze Français, tous Alsaciens (un sergent volontaire et treize incorporés de force). Neuf d'entre eux avaient 18 ans en 1944. Il y a seulement sept Allemands, dont un seul sous-officier.

La présence d'une majorité d'accusés alsaciens déconcerte l'opinion. Elle est le point de départ d'une grave cassure entre l'Alsace-Lorraine et le Limousin. Pour essayer de répondre à ce drame de la mémoire et aux passions déchaînées, l'Assemblée nationale et le Conseil de la République votent, le 29 janvier 1953, un texte modifiant la loi du 15 septembre 1948 créant la notion de responsabilité collective pour les membres d'associations criminelles (dont la S.S.). Les accusés alsaciens ne sont pas ainsi poursuivis comme criminels de guerre mais comme criminels de droit commun.

Le jeudi 12 février 1953, le tribunal rend son verdict.

Sur les sept Allemands, le sous-officier est condamné à mort, cinq soldats à des peines de prison ou de travaux forcés, et le dernier est acquitté. Quarante-deux Allemands jugés, en même temps, par contumace sont condamnés à mort, dont le général LAMMERDING. Aucune de ces peines ne sera jamais purgée. Parmi les accusés français, seul le sergent volontaire est condamné à la peine de mort. Neuf soldats sont condamnés à des peines de travaux forcés et quatre à la prison, aucune des peines n'excédant 8 ans.

Les réactions sont vives. Certains jugent le châtement insuffisant, d'autres - et notamment les Alsaciens - estiment au contraire qu'il est de leur devoir de défendre les victimes de l'incorporation de force.

Saisi d'une demande d'amnistie, le Gouvernement la fait passer en urgence et le texte est voté par les deux Assemblées. Le 21 février, jour de la publication de la loi d'amnistie, les Alsaciens quittent la prison militaire de Bordeaux, en même temps que cinq des sept Allemands dont la peine est inférieure à 8 ans de détention préventive. En septembre 1954, les deux condamnés à mort voient leur peine commuée en travaux forcés.

Après avoir échappé pendant de longues années à la justice, le sous-lieutenant BARTH, instructeur affecté à la division SS *Das Reich*, est arrêté en 1981 en R.D.A. Après une longue instruction, le jugement est prononcé en juin 1983 et le condamne à la prison à vie. Remis en liberté en juillet 1997, il est mort en 2007

## L'ACTION OUVERTE EN 2010

---

En octobre 2010, Andreas BRENDEL, procureur spécial du parquet de Dortmund, décide de rouvrir une enquête, suite à la découverte de documents de l'ex-RDA. Sa démarche vise sept anciens SS encore en vie. Agés de moins de 20 ans à l'époque des faits, six habitent actuellement en Allemagne et un en Autriche.

Dans les archives de la Stasi, les enquêteurs découvrent également la déposition d'un homme attestant que le massacre était prévu dès l'origine. La phrase « le sang doit couler » a été prononcée par un officier SS avant le départ pour Oradour.

Fin 2011, la police allemande entend les différents suspects et fouille leur domicile. Aucune preuve de leur implication n'est alors trouvée. S'il est bien établi qu'ils faisaient partie des SS mobilisés à Oradour, ils ont pu être affectés aux missions de surveillance aux alentours du village.

En janvier 2013, l'adjoint d'Andreas BRENDEL se rend sur le site du village martyr, dans le cadre d'une entraide pénale internationale. Il est accompagné de la chef du pôle « Crimes contre l'humanité » du parquet de Paris et d'enquêteurs de la section « Recherche » de la gendarmerie. Son objectif est de « faire des constatations sur place » et « en particulier de voir à Oradour où étaient déployées les différentes unités et d'écouter de nouveaux témoins ».

Entre mars et mai 2013, de nombreux témoins ont pu être entendus par les enquêteurs français et allemands, sur le fondement d'une nouvelle demande d'entraide des autorités allemandes. Une rencontre avec l'ANFMOG a également été organisée pour lui expliquer la démarche des autorités allemandes. Cette initiative a été reçue positivement par les rescapés du massacre.

Plusieurs des suspects ne peuvent plus être poursuivis en raison de leur état de santé. Si la perspective d'un procès semble difficile à envisager, Andreas BRENDEL espère qu'une décision sur son organisation éventuelle sera prise avant la fin 2013.

Les enquêteurs allemands analysent actuellement les volumineuses archives judiciaires et militaires relatives au massacre. Un point sera dressé, dans les prochaines semaines, entre le parquet de Dortmund et le pôle français « Crimes contre l'humanité » pour savoir si les autorités allemandes souhaitent solliciter d'autres actes sur le territoire français. Depuis le début de la procédure, la rapidité d'exécution des demandes allemandes a été rendue possible grâce à l'existence de ce pôle spécialisé, à compétence nationale.

<p>Le 3 octobre 1990, Joachim GAUCK est nommé délégué fédéral aux archives de la Stasi. Dans l'exercice de cette fonction qu'il occupe jusqu'en 2000, il acquiert le statut d'autorité morale en Allemagne. Il y dirige un délicat travail de transparence et de mémoire en ouvrant les archives de l'ancienne police secrète est-allemande. Son action est appréciée au point que cette administration est surnommée, aujourd'hui encore, « l'administration Gauck ».</p>
--

## L'ASSOCIATION NATIONALE DES FAMILLES DES MARTYRS

---

L'Association nationale des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane (ANFMOG) a été créée le 11 mars 1945 à la suite du regroupement de deux organisations préexistantes :

- Le Comité du souvenir, constitué fin 1944 par des personnalités locales, pour réaliser un mémorial commémorant le massacre et conserver des ruines ;
- L'Association des sinistrés et rescapés d'Oradour, constituée le 16 novembre 1944, pour défendre les intérêts matériels et moraux des survivants.

Dès sa création, l'ANFMOG a eu deux objectifs principaux : la défense et l'illustration du souvenir des événements du 10 juin 1944 ; et l'exigence du châtimement des auteurs du massacre, allemands comme alsaciens incorporés de force.

Depuis 2000, Claude MILORD, neveu de victimes, est à la tête de l'ANFMOG. Né en 1952, Claude MILORD est le premier représentant de la génération d'après-guerre à présider l'association.

Parmi ses activités principales, l'ANFMOG édite et remet à jour régulièrement le livre "*Oradour-sur-Glane, vision d'épouvante*". Ouvrage officiel de l'association, il décrit le contexte du massacre, l'événement lui-même et ses suites politiques et judiciaires. Il est très largement diffusé et remis à toutes les autorités visitant Oradour.

L'ANFMOG a également pris une part importante dans la réalisation du Centre de la mémoire, en particulier en ce qui concerne la rédaction de l'appareil explicatif et historique présenté par le centre.

Selon l'usage établi par le temps, l'association est également un partenaire privilégié de l'Etat, au même titre que la commune, pour toutes les affaires concernant l'entretien du village martyr et les commémorations officielles.

Enfin, l'association joue un rôle essentiel dans la lutte contre le révisionnisme en tant qu'il concerne les événements survenus à Oradour-sur-Glane.

L'ANFMOG compte, à ce jour, 500 adhérents. Ils sont principalement domiciliés en Haute-Vienne et en Moselle, autour de la commune de Charly-Oradour, d'où étaient originaires environ cinquante lorrains réfugiés à Oradour et victimes du massacre.

## LA CONSERVATION DES RUINES

---

Dès la Libération, Oradour est devenu le symbole, en France, du crime contre l'Humanité accompli par la barbarie nazie. En novembre 1944, le Gouvernement provisoire de la République, présidé par le général de GAULLE, décide de conserver les ruines du village martyr et de construire à proximité un nouveau village. En 1946, la loi du 10 mai confirme ces dispositions et classe le village martyr parmi les monuments historiques.

Le site est depuis une propriété de l'État gérée par le ministère de la Culture. Avec le concours des 3 agents d'accueil et de surveillance, ce ministère assure les conditions de leur ouverture au public (au moins 300 000 personnes le visitent chaque année). Cette mission exige une vigilance particulière compte-tenu de la nature des lieux.

Appuyé sur l'architecte des bâtiments de France, le ministère de la Culture veille également à la conservation physique des ruines. Tous les ans, l'Etat consacre 150 000 euros à l'entretien des murs d'Oradour. Cette responsabilité pose aujourd'hui une question majeure : comment conserver un site qui subit l'inexorable usure du temps ? Qu'en restera-t-il dans les prochains siècles ? Cette interrogation n'est pas neuve mais elle prend, avec le temps, de plus en plus d'acuité.

Dès 1994, la Commission supérieure des monuments historiques s'en est emparée. Dans sa conclusion, elle a estimé qu'il « *convenait d'accompagner l'évolution inéluctable des ruines, de sorte que l'Etat conserve sans restituer et assure la sécurité du public et une survivance douce du site, en concentrant spécialement ses efforts sur le quartier de l'église, porteur de l'essentiel du symbole* ».

En avril 2013, Raymond FRUGIER, maire d'Oradour-sur-Glane, s'est inquiété de la conservation du site dans le temps. Sa position est la suivante : pour des questions mémorielles, il faut conserver les vestiges le plus longtemps possible. S'il advenait que l'ensemble des ruines ne puisse être consolidé, il conviendrait alors, puisque certains pans de murs s'effondrent chaque année, de concentrer les moyens sur des périmètres qu'il faudrait déterminer. L'Eglise, lieu symbole de la barbarie, les granges, lieux de supplice où ont été regroupés les hommes, la rue principale et celle qui accède au CMO doivent être privilégiées.

## LE CENTRE DE LA MEMOIRE

---

### **Sa création**

Le projet d'un équipement culturel visant à informer les visiteurs est initié par Jean-Claude PEYRONNET, président du Conseil général de la Haute-Vienne, en accord avec l'ANFMOG et la municipalité d'Oradour. Il est présenté à François MITTERRAND en 1989.

Engagé en 1992 par le Conseil général, ce projet reçoit le soutien financier du ministère de la Culture, du ministère des Anciens Combattants, de la région Limousin et de l'Union Européenne. Le plan soumis par Yves DEVRAINE (scénographe), Jean-Louis MARTY et Antonio CARRILERO (architectes) et Bernard LASSUS (paysagiste) remporte le concours international de maîtrise d'œuvre.

Le 16 juillet 1999, le Centre de la mémoire est inauguré par Jacques CHIRAC, président de la République. Dans son discours, le chef de l'Etat rappelle que le massacre d'Oradour s'inscrit dans la longue liste des atrocités commises par les hommes dans l'Histoire. Si l'objectif est de conserver le souvenir du 10 juin 1944, il est aussi de faire d'Oradour le symbole des villages martyrs de toutes les guerres (Seconde guerre mondiale, Yougoslavie, Kosovo, Rwanda...).

### **Ses activités**

Sous la responsabilité de son directeur, Richard JEZIERSKI, une équipe professionnelle de 30 personnes accueille 130 000 visiteurs par an et réalise des activités spécifiques : expositions, actualisation de la recherche et de la documentation, éditions, rencontres et débats.

Le Centre accueille ainsi chaque année près de 60 000 scolaires, en provenance de toute la France et de pays étrangers, pour des visites d'une journée. Il assure également la formation des enseignants du second degré dans le cadre des « plans académiques de formation » qui leur permettent d'actualiser leurs connaissances.

Le Centre gère aussi un important fonds documentaire constitué d'archives, d'ouvrages, de photos et films relatifs à Oradour-sur-Glane, la Seconde Guerre mondiale, les massacres contemporains et l'importance de la mémoire. Ce fonds sera bientôt accessible en ligne.

En tant que structure internationale, le Centre participe aux grandes rencontres européennes de jeunes étudiants engagés dans des actions civiques. En 2008/2009, il a également cogéré avec l'OFAJ une rencontre dédiée aux lieux de mémoire difficiles.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE – ROBERT HEBRAS

---



**Robert HEBRAS** est né le 29 juin 1925 à Oradour-sur-Glane. A l'âge de quinze ans, en 1940, il est engagé comme apprenti mécanicien dans un garage situé à Oradour-sur-Glane, puis de 1941 à juin 1944, il occupe un poste d'ouvrier mécanicien dans un garage de Limoges.

Sa vie bascule le 10 juin 1944 lorsqu'il échappe au massacre de la population d'Oradour-sur-Glane. Il est l'un des cinq survivants du groupe d'hommes fusillés et brûlés dans la grange Laudy. Atteint par balles à la tête et à diverses parties du corps, il est caché afin de soigner ses blessures. Peu après il s'engage dans la Résistance.

Il rejoint le maquis de Cieux le 17 juillet 1944 et s'engage ensuite dans l'Armée française de la Libération. Il participe aux combats dans la région de Lorient et est démobilisé le 14 septembre 1945 après seize mois de services. Il est titulaire de la croix du combattant.

En 1950, il est le premier garagiste à s'installer à Oradour-sur-Glane, ville reconstruite après le drame. Parallèlement à sa vie professionnelle, il adhère, dès sa création en 1945, à l'Association Nationale des Familles des Martyrs d'Oradour-sur-Glane (ANFMOG) et en assume la présidence de 1987 à 1991.

C'est sous son mandat qu'a été décidée la construction d'une structure muséographique destinée à informer et à faire réfléchir les jeunes générations. Sans son travail acharné, le Centre de la mémoire n'aurait sans doute pas été réalisé.

Depuis 2006, M. Robert HEBRAS est vice-président du conseil départemental de l'ONAC présidé par le Préfet.

Décoré des insignes d'officier de la Légion d'honneur en 2010, il a reçu, en septembre 2012, la Croix Fédérale du Mérite, des mains du Consul général d'Allemagne à Bordeaux, au nom de M. Joachim GAUCK, Président de la République fédérale d'Allemagne.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE – JEAN-MARCEL DARTHOUT

---



**Jean-Marcel DARTHOUT** est né le 12 avril 1924 à Saint Victurnien (87). Le 10 juin 1944, lors du massacre de la population d'Oradour-sur-Glane, il fut avec Robert Hébras, parmi les cinq survivants d'un groupe d'hommes fusillés et brûlés vifs dans la grange LAUDY.

Ayant perdu sa mère et son épouse dans le drame, il adhéra dès sa création en 1945 à l'Association des Familles des Victimes d'Oradour-sur-Glane et se dévoua à cette cause, en devenant rapidement l'un des membres les plus actifs du conseil d'administration.

De 1946 à 1984, sa carrière professionnelle l'amena à quitter le Limousin pour Paris. Malgré l'éloignement, il contribua de maintes manières à porter témoignage des événements du 10 juin 1944 et à faire en sorte que le souvenir de ces atrocités empêche à jamais leur récurrence. Il a participé depuis toujours et de façon active à la préparation des cérémonies commémoratives et aide les familles à obtenir le titre d'internés politiques en leur qualité d'ayant cause.

En 1984, il revient vivre dans son village natal, où il assumera dès 1985 la vice-présidence de l'association. En 1989, il a collaboré à la réalisation du film intitulé "*Oradour les voix de la douleur*" réalisé par Michel Follin et Marc Wilmart.

Président de l'Association des Familles de Martyrs d'Oradour-sur-Glane entre 1992 et 2000, M. DARTHOUT fut l'un de ceux qui contribuèrent activement à la construction du « *Centre de la Mémoire* », destiné à faire connaître aux générations actuelles et futures le drame du 10 juin 1944.

Officier de la Légion d'Honneur depuis le 13 juillet 2009, il fut l'un des instigateurs de l'opération « *je t'écris pour la vie* » à destination d'enfants et d'adolescents et a également témoigné dans le documentaire de 2008 « *Oradour, les voix intérieures* », réalisé par Marc Desouter et Laurent Ramamonjariisoa.



Service de presse  
[secretariat.presse@elysee.fr](mailto:secretariat.presse@elysee.fr)  
01 42 92 84 12  
[elysee.fr](http://elysee.fr)